

Direction du Développement Économique

Service agriculture et agroalimentaire

**Soutien à la mise en œuvre d’une démarche d’innovation et de progrès vers une agriculture écologiquement performante**

**Appel à projets 2024 de la RÉGION BRETAGNE**

**PRESENTATION TECHNIQUE DU PROJET**

**En 2024, la Région Bretagne fait le choix de cibler l’appel à projet Agriculture Ecologiquement Performante exclusivement sur des projets visant la réduction de l’usage des pesticides.**

**Seuls les collectifs d’agriculteurs ayant un projet de réduction significative de l’usage des pesticides, tout en répondant au cadre général du dispositif, sont éligibles pour cet appel à projet.**

*Il revient au candidat de détailler dans ce dossier toute information qui permettra aux instances d’évaluation de porter un jugement éclairé sur le projet. L’absence d’information ou des informations trop incomplètes sur l’un de ses critères conduira à une appréciation défavorable pour ce critère.*

*Ce dossier, en cas d’acceptation du projet, servira de document de référence pour la rédaction de la convention entre la Région et la structure candidate. Après dépôt, ce dossier ne pourra donc faire l’objet que de modifications marginales ne remettant pas en cause les résultats de la procédure de sélection.*

*Ce document ne doit pas faire plus de 10 pages.*

Structure porteuse de la demande :

Intitulé du projet :

**1 – La problématique et les objectifs du projet (1 à 2 pages)**

*Expliquer la problématique à l'origine du projet AEP : Précisez de façon détaillée les problèmes ou défis que rencontrent les agriculteurs et que le projet souhaite résoudre.*

*Expliquez les objectifs que vous vous fixez qui permettront de résoudre ces problèmes, d'apporter des solutions : chaque objectif doit se décliner en action concrète que vous détaillerez dans la partie « 4 - Les actions prévues : objectifs de chaque action, déroulement détaillé, méthode prévue ».*

*Expliquer en quoi votre projet répond au triple objectif :*

*- d’améliorer significativement et collectivement les impacts des systèmes d’exploitations sur l’environnement ;*

*- de préserver ou améliorer les performances économiques des exploitations ;*

*- d'améliorer les considérations sociales des exploitations.*

**2 - Le collectif réalisateur du projet**

*Historique de constitution du collectif (actions déjà conduites ou en projet). Motivations à l'origine de ce projet. Nombre d’agriculteurs et d’exploitations qui seront engagés dans le projet (au début du projet et à la fin si développement du collectif grâce aux actions menées). Positionnement de ce collectif dans le paysage agricole du territoire. Caractéristiques des exploitations concernées et évolutions en cours.*

*Une attention particulière sera portée à la composition du collectif, dans une volonté d’élargir le plus possible les groupes.*

*Vous pouvez compléter le tableau ci-dessous :*

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| SIRET | Nom et prénom  Raison sociale | Adresse | SAU | Orientation technico-économique | Productions | Année d'installation | Engagements : AB, MAEC, autres groupes, etc. |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |

**Expliciter les motivations du collectif pour répondre à l'appel à projet :**

**3 - Les partenariats**

*Qui est associé au projet et comment est-il associé (participation au comité de pilotage, invitation à des réunions de travail, intervention, participation à la réalisation…).*

*Préciser si vous avez déjà obtenu un accord de participation ou s’il s’agit d’un partenariat pressenti.*

*La participation effective d’un acteur de la recherche et/ou de l’enseignement agricole sera un plus apprécié.*

*Présenter également ici les interactions du projet avec les acteurs locaux, la cohérence avec les autres démarches territoriales existantes.*

**4 - La gouvernance du projet**

**Désignation du ou des organismes accompagnateurs :**

préciser pour chaque organisme intervenant, ou chaque personne éventuellement, son rôle attendu dans le projet, ses compétences, et tout élément permettant de comprendre l'intérêt de son implication dans le projet

*Comment seront prises les décisions, comment sera discuté le suivi du projet ? Expliquer ce qui est prévu et qui participe.*

*La composition du comité de pilotage devra être précisée dans le dossier.*

*Une attention particulière sera portée à l’ouverture du pilotage du projet aux partenaires extérieurs.*

**5 - Les actions prévues : objectifs de chaque action, déroulement détaillé, méthode prévue (minimum 3 pages)**

*Il s’agit de décrire ce qu’il est prévu de faire* ***très concrètement*** *dans le cadre du projet pour apporter des réponses aux problèmes posés par les agriculteurs que vous avez décrits préalablement. Cette présentation constitue le cœur du dossier.*

*Elle doit exposer clairement et en détail****(au minimum 3 pages)*** *:*

*- les actions programmées,*

*- les méthodes employées sur un plan technique (méthodes d'analyse utilisée, diagnostic utilisé, etc.)*

*- les méthodes d'animation du projet et du collectif (méthode et moyens d'animation, nombre de rencontres, durée des rencontres, etc.),*

*- les périodes de réalisation des différentes activités.*

**6 - Indicateurs**

*A définir par vos soins. Privilégier un petit nombre d’indicateurs, mais bien suivis au fil du projet.*

*La qualité de ces indicateurs fait partie des critères l'évaluation des projets.*

**Indicateurs de réalisation**

*Ils permettent d’apprécier en quoi les activités programmées ont bien été réalisées.*

*Exemple : nombre de rencontres, nombre de journée de formation, taux de présence, etc.*

**Indicateurs de résultats**

*Ils permettent d’apprécier en quoi les objectifs affichés du projet ont été atteints concrètement.*

*Ils doivent présenter une valeur de départ et une valeur « objectif » à la fin du projet et feront l'objet d'un suivi annuel.*

***Il est attendu au minimum un indicateur de résultat par objectif du projet au regard de la :***

* ***performance environnementale :*** 
  + *Obligation de suivre les IFT des exploitations engagées*
  + *Suivi de la consommation annuelle de glyphosate*
* ***performance économique***
  + *par exemple : EBE, coût alimentaire, etc.*
* ***performance sociale***
  + *par exemple : temps de travail, autonomie des exploitants, etc.*

***Un objectif qui ne serait pas décliné en action concrète ni en indicateur de résultat n'apporte pas assez de garantie à la bonne réalisation du projet du point de vue du Comité AEP.***

**7 - Diffusion envisagée**

*Moyens mis en œuvre pour diffuser les résultats du projet le plus largement possible et actions visant à capitaliser les enseignements du collectif*

*Les collectifs s’engagent à diffuser leurs résultats dans et hors de leur réseaux d’appartenance. Il leur sera demandé de communiquer sur la mise en œuvre de leur projet et sur les résultats obtenus. Ils devront également participer aux travaux régionaux de capitalisation des résultats issus des collectifs agroécologiques. Les actions de transfert / diffusion prévues par le groupe devront être clairement exposées dans le dossier de candidature.*

**8 - Perspectives de poursuite du projet**

*Quelles suites sont envisagées par-delà la période de réalisation du projet subventionné ?*

**Date :**

**Signature**

(avec mention du nom, prénom et statut du signataire)